

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE À « LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE LA LOCALITÉ DE RADISSON », SITUÉ AU 171 AVENUE DES GROSEILLIERS, JEUDI 23 NOVEMBRE 2023, À 19H00.

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits.

Personnes présentes :

M^{me} Suzanne Pelletier, conseillère
M^{me} Judy Boissonneault, conseillère
M. Aurèle Gravel, conseiller

Est absente :

M^{me} Manon Provencher, conseillère

FORMANT LE QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT SÉBASTIEN LEBRUN

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2023-SE-1

Constatation de l'avis de convocation

Le conseil constate que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, comme requis par l'article 325 de la Loi sur les cités et villes du Québec et demande au directeur général et greffier d'en faire mention au procès-verbal.

Dépôt du certificat d'avis de convocation

Le directeur général et greffier dépose le certificat de l'avis de convocation ainsi que le certificat de l'avis public annonçant la tenue de la présente assemblée.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée

2023-SE-2

Ouverture de la séance la séance extraordinaire

À 19H00, le président, monsieur Sébastien Lebrun, souhaite la bienvenue à tous les membres présents et après avoir constaté la régularité de la convocation et le quorum, déclare le quorum et l'ouverture de la séance extraordinaire portant exclusivement sur le budget 2024 et le Programme triennal en immobilisations (PTI) des années financières 2024, 2025 et 2026

Le directeur général et greffier donne lecture de l'avis de convocation signifié à tous les membres du conseil local, tel que requis.

2023-SE-3**Lecture et approbation de l'ordre du jour**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 novembre 2023 et qu'il s'en déclare satisfait ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2023-SE-211

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis :

1. Constatation de de la régularité de l'avis convocation
2. Ouverture de la séance spéciale
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024
5. Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2024
6. Présentation du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026
7. Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2024-2025-2026
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2023-SE-4**Présentation du budget pour l'exercice financier 2024**

Monsieur le président Sébastien Lebrun, procède à la présentation du budget pour l'exercice financier 2024. Le budget 2024 prévoit des dépenses et autres activités financières et affectations de l'ordre de 3 799 266 \$ ainsi que des revenus de 3 799 266 \$. Le budget adopté sera disponible sur le site Internet de la Localité à www.localiteradisson.com

2023-SE-5**Adoption - Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes du Québec, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires 2024 et qu'ils sont disposés à les adopter telles que déposées, renonçant à leur droit d'analyse 8 jours avant l'adoption ;

ATTENDU QUE le conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025,et 2026 ;

ATTENDU QUE lesdites prévisions budgétaires comportent des dépenses de l'ordre de 3 799 266 \$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2023-SE-212

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 telles que décrites ci-après et totalisant des revenus et crédits budgétaires pour un montant de 3 799 266 \$.

QUE le budget de l'année 2024 soit publié ou distribué conformément à la Loi.

**ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT
À DES FINS FISCALES**

REVENUS :

Taxes	
Taxes foncières générales :	(1 998 035 \$)
Taxes de compensations et tarification :	(14 350 \$)
Total - Taxes	<u>(2 012 385 \$)</u>

Paiement tenant lieu de taxes	
Compensation immeuble S.I.Q*:	(160 000 \$)
Total - Paiement tenant lieu de taxes	<u>(160 000 \$)</u>

Autres recettes de sources locales	
Services rendus aux organismes municipaux	(952 624 \$)
Autres recettes	(99 800 \$)
Autres services rendus	(431 000 \$)
Total - Autres recettes de sources locales	<u>(1 483 424 \$)</u>

Transferts	
Transferts relatifs à des ententes de partage des frais et autres transferts - Fonctionnement	(143 457 \$)
Total - Transferts	<u>(143 457\$)</u>

TOTAL DES REVENUS	<u>(3 799 266 \$)</u>
--------------------------	------------------------------

Dépenses :

Administration	
Législation	91 393 \$
Direction générale	181 857 \$
Comptabilité et trésorerie	170 089 \$
Gestion du personnel et autres - hôtel de la ville	267 889 \$
Total- Administration	711 227 \$

Sécurité publique	
Sécurité de police (quote-part)	58 082 \$
Protection contre l'incendie	299 814 \$
Protection civile et autres	9 780 \$
Total - Sécurité publique	367 676 \$

Transport	
Voirie municipale	393 360 \$
Enlèvement de la neige	130 030 \$
Éclairage des rues et circulation	17 500 \$
Total - Transport	540 890 \$

Hygiène du milieu	
Usine de traitement de l'eau	157 949 \$
Réseau de distribution de l'eau potable	87 582 \$
Gestion des eaux usées - Sites de boues	43 777 \$
Réseau d'égout	64 354 \$
Enlèvement et destruction des ordures	292 708 \$
Total - Hygiène du milieu	646 371 \$

Aménagement, urbanisme et développement	
Aménagement, urbanisme et zonage	60 544 \$
Promotion touristique	3 000 \$
Kiosque touristique	26 373 \$
Camping	37 018 \$
Total – Amén., urbanisme et dével.	126 934 \$

Loisirs & Culture	
Centre communautaire	177 904 \$
Ski de fond & Piscine	24 107 \$
Entretien et aménagement paysager	26 503 \$
Autres organismes (soutien financier)	109 408 \$
Total - Loisirs & Culture	337 994 \$

Frais de financement	
Intérêts - Dette à long terme	15 743 \$
Frais de financement	4 500 \$
Total – Frais de financement	20 243 \$

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2 751 335 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES :

Financement	
Remboursement - Dette à long terme	258 000 \$
Total - Financement	<u>258 000 \$</u>

Affectations	
Réserves financières et fonds réservés	353 162 \$
Investissement net - Immobilisations et autres actifs	436 769 \$
Total - Affectations	<u>789 931 \$</u>

GRAND TOTAL DES DÉPENSES	<u>3 799 266 \$</u>
---------------------------------	----------------------------

EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES	<u>0 \$</u>
---	--------------------

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2023-SE-6

Présentation du programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026

Conformément à la loi, monsieur le président Sébastien Lebrun, procède à la présentation du programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026 ;

Le programme triennal d'immobilisations prévoit, pour les années 2024, 2025 et 2026 des investissements totalisant environ 2 million de dollars. Ce programme s'avère un outil de planification important et permet d'évaluer l'incidence financière des projets sur les budgets futurs.

2023-SE-7

Adoption - Programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 473 de la Loi sur les cités et villes du Québec, le conseil municipal doit adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2024-2025-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée le projet de programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 ;

CONSIDÉRANT les orientations du conseil local à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2023-SE-213

D'ADOPTER le programme triennal des dépenses en immobilisation réparties respectivement pour les années 2024-2025-2026 ;

QUE le programme triennal 2024-2025-2026 annexé à la présente résolution, fait partie intégrante de celle-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2023-SE-8 Période de questions

Des questions posées sur des points inscrits à l'ordre du jour par les personnes présentes

- Q1, (Citoyen) : les bornes d'incendie qui appartiennent à Hydro-Québec, qui les réparera, la localité ou Hydro-Québec ?
- RE1, (directeur SSI) : présentement il y a 6 bornes-fontaines appartenant à Hydro-Québec dont deux non fonctionnelles, nous sommes en communication avec ses « conseillers – Relations avec le milieu » pour régler plusieurs problématiques. Nous vérifierons bientôt auprès d'Hydro Québec la conformité de toutes ses bornes fontaines.
- Q2, (Citoyen) : pose une question sur l'investissement dans le sauvetage aquatique ?
- RE2, (président) : oui nous sommes d'accord avec cet investissement, ce projet reste en attente de trouver le financement nécessaire (aide financière du gouvernement. C'est déjà marqué dans le PTI : en attente

23-SE-9 Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

R2023-SE-214 ET RÉSOLU de clore la séance à 19H16.

Sébastien Lebrun
Président
Localité de Radisson

Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier
Localité de Radisson

Nancy Guyon
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James